



Bon de Réservation 2021

Assurez vous des disponibilités au 03.28.04.54.54 ou
resa@artes.asso.fr Puis renvoyez ce bulletin rempli daté
et signé à l'adresse suivante :

ARTES Tourisme
132 boulevard de la Liberté - CS 60002
59044 LILLE CEDEX

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

CP :

Ville :

Téléphone :

E-mail* :@.....

Destination :

Dates : du/...../.....
au/...../.....

Navette gratuite Gare / Village vacances (voir le programme)

Oui Non

Code Partenaire / Promo :

ANCV 2021

ARTES se réserve le droit d'annuler, jusqu'à 30 jours
avant la date d'arrivée, tout séjour si l'effectif de 10
personnes minimum n'est pas atteint.

Afin de confirmer la réservation j'envoie ce document et
je règle un acompte de **150 € / personne** + Assurance
annulation.

Si le séjour est à J-30 je règle la totalité.

Je m'engage à régler le solde un mois avant mon arrivée,
sans rappel d'ARTES.

Noms et Prénoms	Référence ANCV 2021	Dates de naissance
Commentaires		
Sous-total Séjour		
Je souscris à l'Assurance Annulation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Assurance Allianz - Produit Essentiel au choix :		
<input type="checkbox"/> Assurance Assistance Rapatriement - Annulation (AAR-A) : au prix de 14 € / personne		
<input type="checkbox"/> Assurance Multirisque (AAR-A + Interruption de séjour) : au prix de 18 € / personne		
<input type="checkbox"/> Assurance Protection (Multirisque + Protection sanitaire) : au prix de 20 € / personne		
TOTAL		
Acompte réglé ce jour (si date de début du séjour supérieur à 30 jours) : 150 € / personne + Assurance Annulation		

J'ai lu et j'accepte
les CGV au dos

Date :/...../.....

Signature :

**Tout dossier incomplet
ne sera pas traité**

*Pour un meilleur environnement
nous privilégions l'envoi par mail

Ces informations sont destinées à ARTES Tourisme. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins promotionnelles, si vous ne le souhaitez pas, cochez la case . Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez vous à :

ARTES Tourisme - 132 boulevard de la Liberté - CS 60002 - 59044 LILLE CEDEX - Tél. : 03.28.04.54.54 - Email : resa@artes.asso.fr

Conditions Générales de Vente GIR ANCV

"Les conditions de vente sont soumises aux articles R-211.3 à R-211.11 du code du tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009, en vigueur au 1er juillet 2017. Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles publiés ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transports n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique".

PRÉAMBULE

ARTES Tourisme est une filiale d'ARTES Découverte et Vacances, association de tourisme régie par la loi de 1901, créée en 1988. Sa vocation est l'organisation de séjours dans les résidences et villages vacances dont elle est gestionnaire ou partenaire. Son immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours est n°IM059100028. L'inscription à l'un des séjours ARTES Tourisme implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

COTISATION ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE (CES)

Les séjours organisés par ARTES Tourisme sont ouverts à tous, moyennant une cotisation économique et solidaire. Celle-ci est offerte dans le cadre des séjours ANCV.

TARIFS ET PRIX

Les prix sont donnés toutes taxes comprises en euros. Seule la taxe de séjour n'est pas incluse et se règle à l'arrivée. Lors de la réservation, un acompte de 150 € / personne doit être versé. Le solde de la facture doit être réglé, sans rappel d'ARTES Tourisme, au plus tard 30 jours avant le séjour. En cas d'inscription tardive (moins d'1 mois avant le départ), le montant total est à régler dès la réservation. Aucune contestation concernant les prix d'ARTES Tourisme ne sera acceptée après l'inscription à un séjour. De plus, le règlement de la facture sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions du voyage.

REVISION PRIX

Conformément à l'article L221-12 du 22 juillet 2009, les prix prévus au contrat ne sont pas révisibles, sauf s'il s'agit de variations dues au coût des transports (hausse du coût du carburant, des redevances et taxes) et/ou variation du taux de change de la destination. Aucune modification de prix ne peut être appliquée au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, pour les clients déjà inscrits. Dans l'éventualité d'une majoration du prix de vente d'un séjour, le participant serait averti par ARTES Tourisme par lettre recommandée avec accusé de réception.

PAIEMENT

Calendrier de paiement :

À l'inscription : 150 € d'acompte par personne.

Solde : à régler un mois avant le début du séjour.

Les soldes seront réglés sans rappel d'ARTES Tourisme.

Modalités de paiement :

ARTES Tourisme accepte les cartes bleues (VISA, Mastercard), la carte American Express, les chèques, les virements bancaires, les chèques vacances ANCV et les chèques cadeaux (Cadhoc, Tir groupé, CADO, Best, Kadéos, Chèque Havas et Shopping Pass).

CONDITIONS D'ANNULATION

Avant le départ :

Toute modification ou annulation de séjour sera notifiée par écrit.

En cas d'annulation du séjour, les montants suivants seront facturés en fonction des délais indiqués.

Pour toute annulation du fait du participant, les indemnisations forfaitaires suivantes seront retenues :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : 30 % du montant total du séjour
- Entre 29 et 15 jours : 60 % du montant total du séjour
- Entre 14 et 8 jours : 80 % du montant total du séjour
- Moins de 8 jours jusqu'à l'arrivée : 100 % du montant total du séjour

Si ARTES Tourisme se trouvait, pour des raisons indépendantes de sa volonté, dans l'obligation de remettre ou d'annuler totalement ou partiellement un séjour, les sommes versées seraient remboursées au prorata du nombre de jours, à l'exception de toute autre prétention.

Pendant le séjour :

Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement et n'est donc pas incluse dans le cadre de l'assurance annulation.

ASSURANCES

A) Responsabilité Civile :

Chaque participant aux séjours ARTES Tourisme bénéficie d'une assurance responsabilité civile et rapatriement auprès de la MAIF de NIORT. Le contrat couvre uniquement les activités pratiquées dans les équipements ARTES Tourisme et/ou sous la responsabilité de la SAS-U. Ces activités sont définies contractuellement. La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que les participants aux séjours ou aux voyages peuvent encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel (les participants sont considérés comme tiers entre eux).

B) Assistance :

L'assistance couvre notamment le rapatriement en cas de blessures ou de maladie, ainsi que la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation. La garantie assistance fonctionne également en cas de décès d'un bénéficiaire et d'un décès d'un proche. En cas de besoin, le responsable ARTES Tourisme prendra contact avec MAIF Assistance (prestations d'Inter Mutuelle Assistance).

C) Annulation :

ARTES Tourisme propose 2 assurances annulation facultatives :

- l'assurance assistance rapatriement annulation à 14 € / personne.
- l'assurance multirisques à 18 € / personne (assistance rapatriement annulation interruption du séjour).
- l'assurance protection à 20 € / personne (multirisques + protection sanitaire).

a) **L'assurance assistance rapatriement annulation** vous couvre jusqu'à l'arrivée sur le lieu de séjour. Elle prend effet en cas de maladie grave, d'accident corporel grave, d'un décès d'un bénéficiaire ou d'un proche. Elle offre une assistance rapatriement.

b) **L'assurance annulation multirisque** vous couvre jusqu'à la fin du séjour notamment en cas d'interruption du séjour. Elle prend effet en cas de maladie grave, d'accident corporel grave, d'un décès d'un bénéficiaire ou d'un proche. Elle offre une assistance rapatriement ainsi qu'une garantie en cas d'interruption de séjour dû au séjour hôtelier, à la location ou au transport.

CESSION DU CONTRAT

Le participant peut céder son contrat, après en avoir informé ARTES Tourisme dans un délai fixé par voie réglementaire avant le début du voyage ou du séjour, à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour le voyage ou le séjour. Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis d'ARTES Tourisme, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

FORMALITÉS

Pour tous les voyages à l'étranger, les participants devront être en possession d'une carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un passeport en cours de validité. Les enfants ayant atteint l'âge de 15 ans doivent être munis d'un passeport ou d'une carte d'identité personnels, même s'ils voyagent avec leurs parents. Les formalités indiquées ne sont valables que pour les ressortissants français, les ressortissants étrangers doivent se renseigner eux-mêmes auprès des passeports, visa et ne peut prétendre à aucun remboursement. Sauf indication contraire, l'accomplissement et le coût des formalités demeurent à la charge de l'adhérent dans les ambassades ou consulats des pays concernés. Un passager qui ne peut prendre part à un voyage, faute de présenter les documents exigés (CNI, passeport, visa) ne peut prétendre à aucun remboursement. Sauf indication contraire, l'accomplissement et le coût des formalités demeurent à la charge du client.

RESPONSABILITE D'ARTES TOURISME

ARTES Tourisme est responsable de « plein droit » à l'égard du participant de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, ARTES Tourisme peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au participant, soit au fait imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement.

RECLAMATIONS

Pour être prises en considération, les réclamations doivent être : signées par le responsable d'établissement sur place ; adressées au siège d'ARTES Tourisme par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, dans les 8 jours qui suivent la fin du séjour.

VOLS ET PERTES

ARTES Tourisme n'est pas responsable des vols commis au sein de ses équipements. Les objets précieux (argent, bijoux...) doivent être déposés dans les coffres-forts des villages vacances. ARTES Tourisme n'est pas responsable des objets perdus ou oubliés dans les autocars, avions ou hôtels durant le voyage et ne se charge pas de leur recherche.

DEDOMMAGEMENTS

En cas de retard pour cause de grève (aiguilleurs du ciel, personnel des aéroports...), d'intensité du trafic aérien, de météorologie, de sécurité, et autres cas de force majeure, les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de durée de programme initialement prévue. Les participants pourront donc être privés de quelques heures de séjours à l'arrivée ou au départ en raison des horaires d'avion, sans pour autant avoir droit à un dédommagement. Toute annulation, de la part des clients, consécutive à une modification du plan de vol entraînera les frais d'annulation normaux. Tout séjour entamé est dû. L'arrivée tardive ou le renoncement à l'un des services inclus dans le forfait ne donne lieu à aucun remboursement. Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par ARTES Tourisme et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions particulières de vente, seules seront compétentes les Instances de Lille.

MEDIATION

Après avoir saisi le service qualité ARTES Tourisme et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Rappel aux participants : la possibilité d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.